



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 28/02/2024

N/Réf. : **FRT10003_721_PUN** **FOREST. Chaussée de Bruxelles, 26. Eglise Saint-Denis**
Gest. : **GM** (= classé pour totalité)
V/Réf. : **2322-0001/20/2023-579PU** **PERMIS UNIQUE : Restaurer l'église Saint-Denis (voir aussi avis du**
Corr: **Amandine Even** **9/11/2022)**
NOVA : **07/PFU/1926931** **Demande de BUP – DPC du 05/02/2024**

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 05/02/2024, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 21/02/2024

La demande concerne la restauration de l'Église Saint-Denis. Le dossier a fait l'objet d'une phase préalable commencée en 2016. Des études et sondages ont été menés afin de mieux connaître le bâti, ses pathologies et circonscrire les travaux. L'avant-projet a fait l'objet d'un avis de principe de la CRMS en séance du 30/11/2016 :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/596/FRT10003_596_EgliseSaintDenis.pdf

Une précédente demande de permis unique (07/PFU/1831695), pour ce même projet, a été introduite le 11/02/2022 et a fait l'objet d'un avis conforme de la CRMS en sa séance du 14/10/2022 [FRT10003_699_PUN_Saint_Denis_0.pdf \(crms.brussels\)](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/699/FRT10003_699_PUN_Saint_Denis_0.pdf) L'avis conforme de la CRMS était favorable sous quelques conditions qui se résument comme suit:

- *Pour la fermeture du narthex, soumettre à l'approbation de la DPC une nouvelle proposition, plus subtile, légère et discrète (transparence) ;*
- *Renoncer aux déstratificateurs, dont le dossier ne permet pas de mesurer l'impact et de garantir l'intégration harmonieuse ;*
- *Pour la dépose et repose du Christ en croix et sa restitution en résine, définir le protocole de restauration du Christ en croix et le soumettre à la DPC pour accord avant exécution ; préciser le futur emplacement du Christ en croix, faire approuver par la DPC les détails, le processus de conception, etc., de la reproduction 3D*

Suite à cet avis de la CRMS, la DPC a envoyé une demande de plans modifiés (art. 191) reprenant les conditions de la CRMS (hormis le suivi demandé par la CRMS pour la restauration/reproduction du Christ). Ceux-ci n'ont pas été introduits dans les délais de rigueur. En raison du dépassement des délais, une nouvelle demande de permis a dû être réintroduite. C'est celle-ci qui fait l'objet de la présente demande. Le présent avis de la CRMS se concentre cependant uniquement sur les aspects modifiés du projet (tel que demandé dans le cadre de l'application de l'art. 191), le reste du dossier étant identique à celui examiné en 2022. Il s'agit des points suivants :

1/3

FERMETURE DU NARTHEX

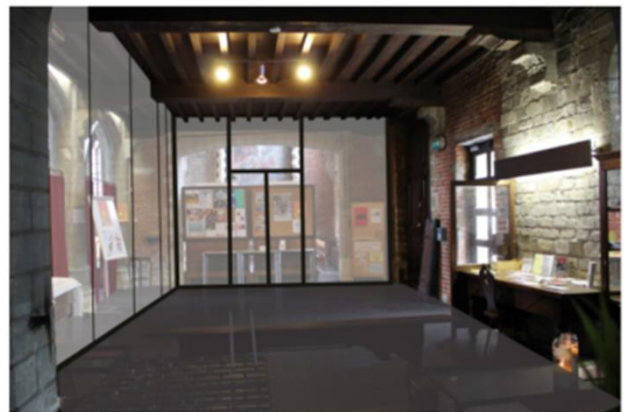
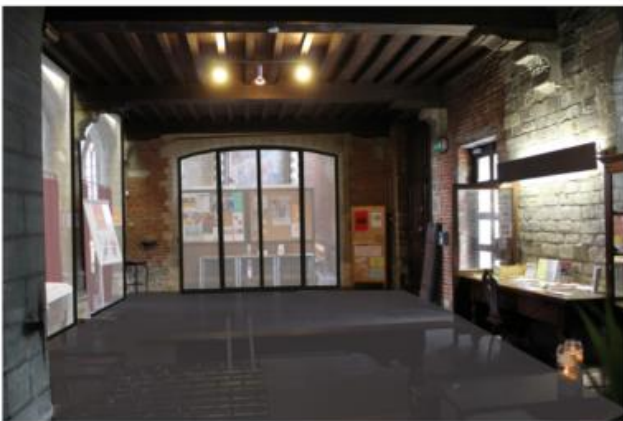
La présente demande comprend 2 variantes :

Scénario 1 - fixation au droit des ouvrages existants :

Trois grands cadres fixes avec vitrage feuilleté sont placés devant les arcs donnant sur la nef principale et un grand cadre, subdivisé en 4 parties (2 parties fixes et deux ouvrants), est placé dans l'ébrasement de l'arc donnant sur la chapelle Saint-Joseph. Les cadres sont constitués de profilés métalliques minces de teinte noire, fixés en pied et tête de maçonneries. Les parois sont situées côté narthex afin de limiter l'impact visuel. Le dossier précise par ailleurs qu'il n'est pas possible de placer le vitrage dans l'ébrasement des colonnes (côté nef), comme préconisé par le CRMS, car d'une part les profils des arcs se terminent en « pointe » et d'autre part un hors équerre a été constaté.

Scénario 2 - « box in the box »

Côté nef, un grand cadre fixe est posé en retrait de la colonnade (distance de 50cm), et subdivisé en 6 vitrages. Côté chapelle Saint-Joseph, un grand cadre fixe est positionné en retrait (+/- 10cm), du sol au plafond, subdivisé en 3 travées, avec une double-porte d'accès en partie centrale désaxée et imposte vitrée. Cette proposition de « box in the box » nécessite l'intégration d'une nouvelle structure métallique pour fixer la partie haute de la cloison. Cette nouvelle structure, constituée de poutrelles métalliques de type HEA, devrait être positionnée au-dessus du plancher du niveau +1. Des découpes spécifiques devraient être réalisées dans les vitrages et profilés métalliques au droit des raccords avec les poutres et des gîtes en bois existantes (structure portante du plancher en bois).



Photomontages des 2 scenario (à gauche le scénario 1 – à droite le scénario 2 – documents extraits du dossier de demande

PLACEMENT DE DÉSTRATIFICATEURS

Afin d'améliorer les problématiques liées au chauffage, à savoir l'accumulation de chaleur dans le haut de la nef principale et l'utilisation d'un aérotherme bruyant et volumineux, une étude a été réalisée et jointe au dossier de demande de permis. Différents scénarios ont été analysés en vue d'améliorer le confort thermique, réduire la consommation de chauffage et minimiser la problématique de stratification de l'air. En conclusion de l'étude, il est proposé de repousser la chaleur accumulée en haut vers le bas, soit en ajoutant des dispositifs ponctuels qui peuvent rediffuser la chaleur vers le bas (= déstratificateurs), soit en intégrant des gaines de pulsion d'air chaud dans l'église. Cette seconde possibilité est plus contraignante en termes d'impact sur le bâtiment classé (gainés aux dimensions non négligeables, encombrement, ampleur des travaux, visibilité des équipements...). Les déstratificateurs constituent en revanche un dispositif ponctuel (2 appareils placés de part et d'autre de la nef avec une simple alimentation électrique). Le projet opte pour la solution de placer un nouvel aérotherme, moins volumineux (ce qui permet d'avoir l'espace suffisant pour ajouter un silencieux dans le local technique existant), ainsi que deux déstratificateurs qui seront teintés afin de limiter leur impact visuel. Ce système permettra de diminuer le bruit de fonctionnement du chauffage et de diminuer la consommation de chauffage d'environ 30%.

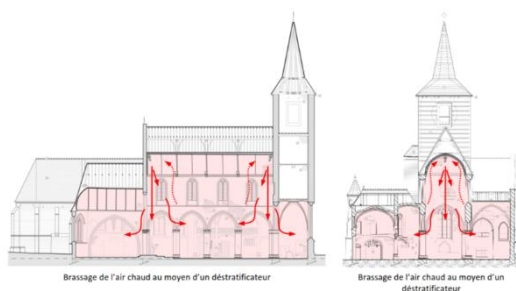


Schéma du placement et fonctionnement des déstratificateurs - extr. du dossier de demande



Photomontage – à droite image de la nef avec un déstratificateur peint dans la teinte de la voûte

Avis de la CRMS

La CRMS rend sur la demande un avis conforme favorable sous les conditions suivantes :

Fermeture du Narthex :

La CRMS opte pour le scénario 1 qui est le plus adapté à l'architecture du lieu et le moins impactant sur le plan visuel. Les détails d'exécution doivent préalablement être soumis à l'approbation de la DPC. La teinte des nouveaux châssis sera déterminée de commun accord avec la DPC sur base d'échantillons à évaluer in situ.

Déstratificateurs :

La CRMS accepte le placement de deux déstratificateurs aux endroits proposés à condition de :

- soumettre à la DPC des essais d'intégration in situ (dimensions, teinte, positionnement...);
- de démontrer que la mise en place des déstratificateurs (et des autres interventions prévues pour améliorer le système de chauffage) n'impactera pas le climat intérieur de l'église au point de compromettre la bonne conservation des œuvres d'arts dans l'église.

Dépose et repose du Christ en croix et sa restitution en résine

Pour ce point, la CRMS rappelle les conditions formulées dans son avis conforme du 14/10/2022 :

- définir le protocole de restauration du Christ en croix et le soumettre à la DPC pour accord avant exécution ;
- préciser le futur emplacement du Christ en croix, en concertation avec la Commune, la Fabrique d'église et la DPC ;
- faire approuver par la DPC les détails, le processus de conception, etc., de la reproduction 3D du Christ en croix avant mise en production ;
- un texte informatif précisant qu'il s'agit d'une réplique et que l'original se situe à l'intérieur de l'église, devra accompagner la reproduction.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYERROOTS
 Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
 Président ff

c.c. à: aveen@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels